Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 32 (2002)
Heft: 11

Artikel: Alter ego contre la maltraitance
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-828212

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tique et communautaire. Il n'est pas une commune, dans ce pays, qui ne soit confrontée à la pénurie d'élus. Il suffit de constater les efforts déployés par les autorités pour tenter de compléter un conseil communal ou une municipalité à l'heure des élections quadriennales.

Or, justement, ils sont disponibles, ces retraités qui ne demandent qu'à rendre service. En plus, ils ont acquis, tout au long de leur vie, une grande expérience et ce soupçon de sagesse indispensable. Pourquoi dès lors fixer un âge limite? Chaque individu capable de discernement saura lorsqu'il doit se retirer de la vie publique. Et s'il ne le peut ou ne le veut pas, la communauté aura la possibilité de le lui faire savoir à l'heure des élections...

J.-R. P.

Walter Seiler et Angeline Fankhauser en compagnie de Ruth Dreifuss

Charte des seniors

Le Conseil suisse des Aînés a du pain sur la planche. Mais Walter Seiler et Angeline Fankhauser ne rechignent pas à la tâche. A 66 ans, dont seize passés sur les bancs du Parlement, l'ancienne syndicaliste fait montre d'une belle énergie. Elle a décidé de prendre fait et cause pour les seniors et on ne voit pas qui pourrait l'en empêcher.

Quant aux objectifs du Conseil, ils sont aujourd'hui clairement définis. Au programme: la défense de la dignité, la qualité de vie et l'autonomie des personnes âgées; la solidarité entre les générations; la défense des intérêts sociaux, culturels et économiques des aînés et le développement d'un système de sécurité sociale supportable. «Nous allons élaborer une charte des personnes âgées, dit François Huber. Et puis nous ferons pression pour être consultés lors des grands projets concernant la politique de la santé dans notre pays.» Reste à mesurer quel poids aura le Conseil des Aînés dans le futur. «Cela dépendra de ses arguments, explique François Huber. S'il développe une politique cohérente, le conseil sera forcément écouté. Je pense qu'il commence à avoir une certaine valeur politique, surtout après l'affaire de Madiswil.»

Jean-Robert Probst

Renseignements: Conseil suisse des Aînés, case postale, 8027 Zurich. Tél. 01 283 89 89, fax 01 283 89 80.

Alter Ego contre la maltraitance

C'est en mars dernier que l'association Alter Ego a vu le jour à Lausanne. L'idée, qui émanait de Pro Senectute, appuyé par la Fondation Leenaards, tient en quelques lignes. «Alter Ego a pour but de promouvoir la dignité et le respect des personnes âgées au sein de la société, en particulier en luttant contre la maltraitance à leur égard. On entend par maltraitance tout acte, comportement et attitude, commis ou omis envers une personne au détriment de son intégrité physique ou sexuelle, morale ou psychique, matérielle ou financière.»

On a tort de considérer la maltraitance uniquement sous son aspect physique. Il est fréquent que des personnes âgées soient victimes de maltraitances morales. «La maltraitance engendre un tort ou une blessure. Elle constitue une atteinte aux droits fondamentaux et à la dignité de la personne.»

Des sections cantonales ont vu le jour à Genève, en Valais et dans le canton de Vaud. Une section commune du Jura et du Jura bernois sera créée au début de l'an prochain. Les cantons de Neuchâtel et de Fribourg devraient suivre. En outre, un groupe de travail prépare la création de sections en Suisse alémanique. L'association Alter Ego Suisse est présidée par Françoise Saudan, conseillère aux Etats genevoise. On retrouve Angeline Fankhauser au poste de vice-présidente.

Renseignements: Association Alter Ego, rue du Simplon 23, 1800 Vevey. Tél. 021 925 70 10. Fax 021 923 50 30.